

**Immeubles Communaux 56 à 62 rue Battant/14 et 16 rue Champrond -  
23 rue Bersot et 140 Grande Rue - Avenants aux baux emphytéotiques  
consentis à l'Office Public d'HLM de Besançon**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Dans le cadre de la rénovation du Centre ancien de Besançon, la Ville de Besançon a consenti en 1986 trois baux emphytéotiques (d'une durée de 55 ou 35 ans) à l'Office Public d'HLM pour les ensembles immobiliers suivants :

- 56 à 62 rue Battant - 14 et 16 rue Champrond (Bail des 15 et 17 juillet 1986)
- 23 rue Bersot (bail du 22 juillet 1986)
- 140 Grande Rue (bail du 22 juillet 1986)

Ces actes prévoient le paiement par l'Office d'HLM à la Ville de Besançon, d'une redevance annuelle correspondant au montant des loyers commerciaux et professionnels mis en recouvrement dans ces immeubles, déduction faite des frais éventuels de gestion ; celui du 140 Grande Rue ne prévoit pas de frais de gestion mais stipule que l'Office doit en outre une redevance minimale de 30 F en cas de non location du local en cause.

Ces modalités étant défavorables à l'Office d'HLM en cas d'impayés de loyers commerciaux, il est proposé que les redevances dues par l'Office soient égales aux loyers réellement encaissés, déduction faite des frais de gestion, que l'on fixerait à 5 % du montant desdites recettes, quel que soit le contrat en cause. Cette disposition s'appliquerait aux redevances mises en recouvrement à compter de 1997 par la ville sur l'Office, concernant les loyers courus à partir de 1996 (1<sup>er</sup> janvier ou 1<sup>er</sup> mai selon les immeubles).

Il est proposé au Conseil Municipal d'en décider ainsi et en conséquence d'autoriser M. le Maire à signer les avenants aux baux ci-dessus à intervenir.

**M. BONNET :** Je voudrais intervenir à propos du 140, Grande Rue. Le choix a été fait d'y installer du logement social et je ne pense pas qu'il soit envisagé de remettre ce choix en question ; Toutefois quelqu'un y est né alors que le siècle précédent avait 2 ans dans notre bonne vieille ville comtoise et je crois que l'Association Besançon Futur avait évoqué un moment donné l'intérêt d'une maison Victor Hugo à Besançon.

Il n'est pas question de la faire là, mais y a-t-il un projet pour mieux utiliser le nom de Victor Hugo à Besançon ? J'avais évoqué les Suisses à propos du Casino Municipal, là on pourrait peut-être faire venir des Japonais !

**M. LE MAIRE :** Qui est l'Association Besançon Futur ?

**M. BONNET :** Elle est présidée par M. DINTROZ (réactions).

**M. LE MAIRE :** C'est une très belle association parce que pour Besançon Futur on est tous d'accord, on s'en occupe, on s'en préoccupe sérieusement.

**M. BONNET :** Je ne m'exprime pas au nom de M. DINTROZ, je ne fais pas partie de son parti politique et la question n'est pas politique, elle concerne Besançon et l'utilisation de Victor Hugo à Besançon, c'est tout.

**M. LE MAIRE :** On va essayer d'utiliser Victor Hugo. Est-ce qu'au 140, Grande Rue le Président de l'Office Municipal d'HLM a une idée ?

**M. TISSOT** : Non, de toute façon, la question telle qu'elle est posée ne concerne pas particulièrement le 140, Grande Rue. Je crois qu'il recherche finalement un moyen de substitution, en tout cas je n'ai pas de projet particulier en cet endroit. Je suis tout à fait d'accord que quelque chose soit fait, encore faudrait-il qu'il y ait des propositions de faites ! Je croyais avoir compris que la question posée était de savoir comment rappeler les liens entre Victor Hugo et la Ville de Besançon, même sous une autre forme.

**M. LE MAIRE** : Pour faire plaisir à M. DINTROZ, on pourrait appeler le téléphérique «téléphérique Victor Hugo» (rires). Ce serait peut-être intéressant, Victor Hugo allant sur la muraille.

**M. PINARD** : Je suis prêt à fournir à notre collègue les délibérations de la droite qui, à la fin du siècle dernier, au Conseil Général, a été violemment hostile à l'érection d'un monument consacré à Victor Hugo, ne serait-ce que pour la peine de mort «ascenseur pour l'échafaud» comme dirait M. DINTROZ (rires).

**M. LE MAIRE** : Tout le monde change. «Ascenseur pour l'échafaud», c'est subtil.

**M. BONNET** : J'en profite pour répondre à M. PINARD qu'aucun membre de la droite municipale actuelle n'a pris part à ce vote pour des raisons strictement biologiques (rires).

**M. LE MAIRE** : Vous faites des progrès, Messieurs.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi (M. Jean-Claude TISSOT, Président de l'Office Public d'HLM de Besançon, n'a pas pris part au vote).